

**Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du
mercredi 15 avril 2015**

L'an deux mille quinze, le quinze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Aubin-Saint-Vaast, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Madame Betty DEMAREST, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le neuf avril deux mille quinze. La séance a été publique. Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Messieurs Marc-Henri MAHIEU et Philippe PENET, excusés, et Monsieur Michel DENEUVILLE, non excusé.

Les conseiller présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de treize, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Mélanie FAUQUET, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur le secrétaire de Mairie. Régis PRADEYROL assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

Objet : Présentation et approbation du compte de gestion 2014 du receveur municipal et du compte administratif 2014

Le compte de gestion 2014 du receveur municipal et le compte administratif ont été présentés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	126850.51 €	0.00 €	73313.07 €	0.00 €	200163.58 €
Part affectée à l'investissement		68618.46 €			0.00 €	68618.46 €
Opération de l'exercice	374721.88 €	403461.73 €	170454.80 €	78935.00 €	545176.68 €	482396.73 €
Totaux	374721.88 €	461693.78 €	170454.80 €	152248.07 €	545176.68 €	613941.85 €
Résultat de clôture		86 971.90 €	18 206.73 €			68 765.17 €

- Besoin de financement : 18 206.73 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté) en dépense ;
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 65 782.28 € ;
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 38 782.28 € ;
- Besoin total de financement en investissement : 45 261.58 €.

Objet : Affectation de résultats :

Le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 45 261.58 € au compte 1068 (recette d'investissement) ;
- 41 710.32 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet : Vote des trois taxes directes locales :

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taux de taxe d'habitation : 6.27 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 8.08 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 35.00 %

Objet : Budget primitif 2015 :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
<u>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</u>	460 927.00 €	419 216.68 €
<u>Restes à réaliser de l'exercice précédent</u>		
<u>002 : Résultat de fonctionnement reporté</u>		41 710.32 €
<u>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	460 927.00 €	460 927.00 €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section de fonctionnement
<u>Crédits d'investissement voté au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</u>	314 526.99 €	359 788.57 €
<u>Restes à réaliser de l'exercice précédent</u>	65 782.28 €	38 727.43 €
<u>001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</u>	18 206.73 €	
<u>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	398 516.00 €	398 516.00 €
<u>TOTAL DU BUDGET</u>	859 443.00 €	859 443.00 €

Objet : avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Hesdinois

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 25 octobre 2012, la Communauté de Communes de l'Hesdinois (C.C.H.) avait prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.). Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ont été débattues au Conseil Communautaire du 18 décembre 2013. Les communes ont été associées à l'élaboration du projet de P.L.U.I. Par délibération du 10 mars 2015, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme et a arrêté le projet de P.L.U.I. en application de l'article L 123-9 dudit code. Le projet arrêté du P.L.U.I. de l'Hesdinois a été communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du Code de l'Urbanisme, dont la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,
Vu le projet du P.L.U.I. de l'Hesdinois arrêté le 10 mars 2015 par le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Emet un avis favorable au projet de P.L.U.I. de l'Hesdinois
- Demande que figure au dossier d'enquête publique la remarque suivante :
 1. Orientation d'aménagement et de programmation – Patrimoines Naturels et Culturels – Page 48 :
L'église n'est pas inscrite aux monuments historiques (seulement le portail de l'ancienne église).

Objet : Tarif saisonnier au Camping municipal de la Canche

Madame le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu des demandes de locations de caravanes pour le Camping municipal de la Canche. Elle invite le Conseil à en délibérer. Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer à 160.00 € T.T.C. / Semaine le prix de la location d'une caravane au Camping Municipal de la Canche.

Objet : Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Madame le Maire présente au conseil Municipal le Schéma Communal de Défense Contre l'Incendie réalisé par le Conseil Général du Pas-de-Calais. Après délibération, le Conseil approuve le Schéma d'incendie réalisé par le Conseil Général du Pas-de-Calais. En outre, le conseil charge Madame le Maire de déposer tous les dossiers auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais.